



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Programme ESMS numérique Appel à projets n°6 - 2025

Webinaires des 5 et 6 mai 2025



Sommaire



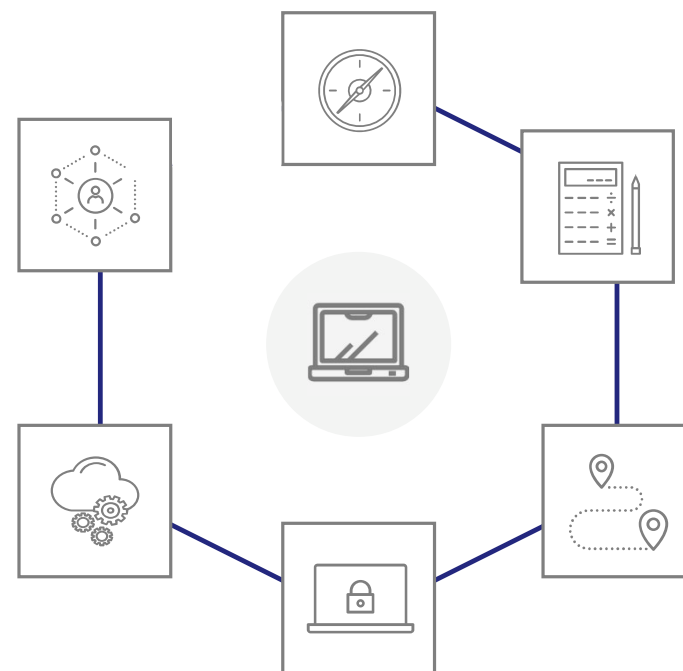
Le Ségur Numérique pour le secteur social et médico-social

Le programme ESMS numérique en bref

Les spécificités de l'AAP 2025

Le Collectif SI MS Grand Est : cartographie des ESSMS

Contacts et liens utiles



Objectifs du Ségur numérique



Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de santé



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser** le **partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé, du social et du médico-social** et avec **l'utilisateur** pour mieux prévenir, mieux soigner et mieux accompagner.

Ce programme est clé pour réussir le déploiement de **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de **disposer d'une vision consolidée de son parcours de santé** et de reprendre la main sur sa santé.



Des moyens historiques

Un investissement historique de 2 milliards d'euros

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **630* millions dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)**

100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen

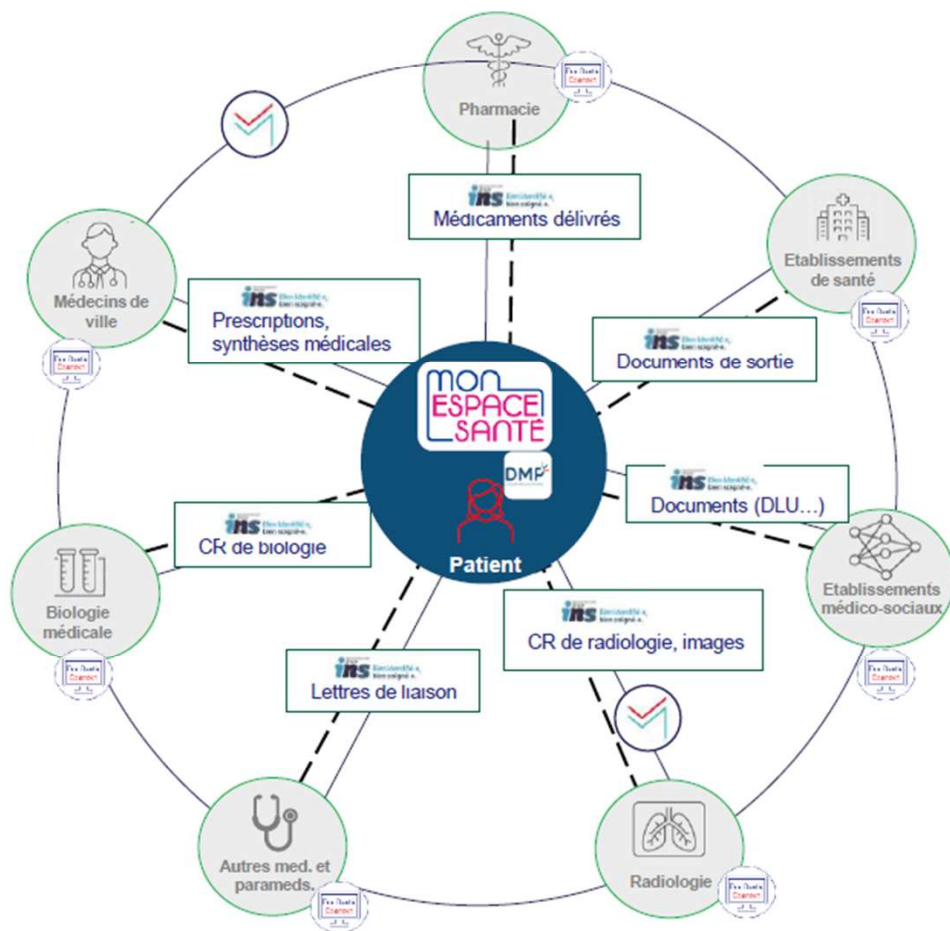


Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.

* 30 M€ financés par la CNSA sur la phase d'amorçage de 2021, 600 M€ de crédits Ségur

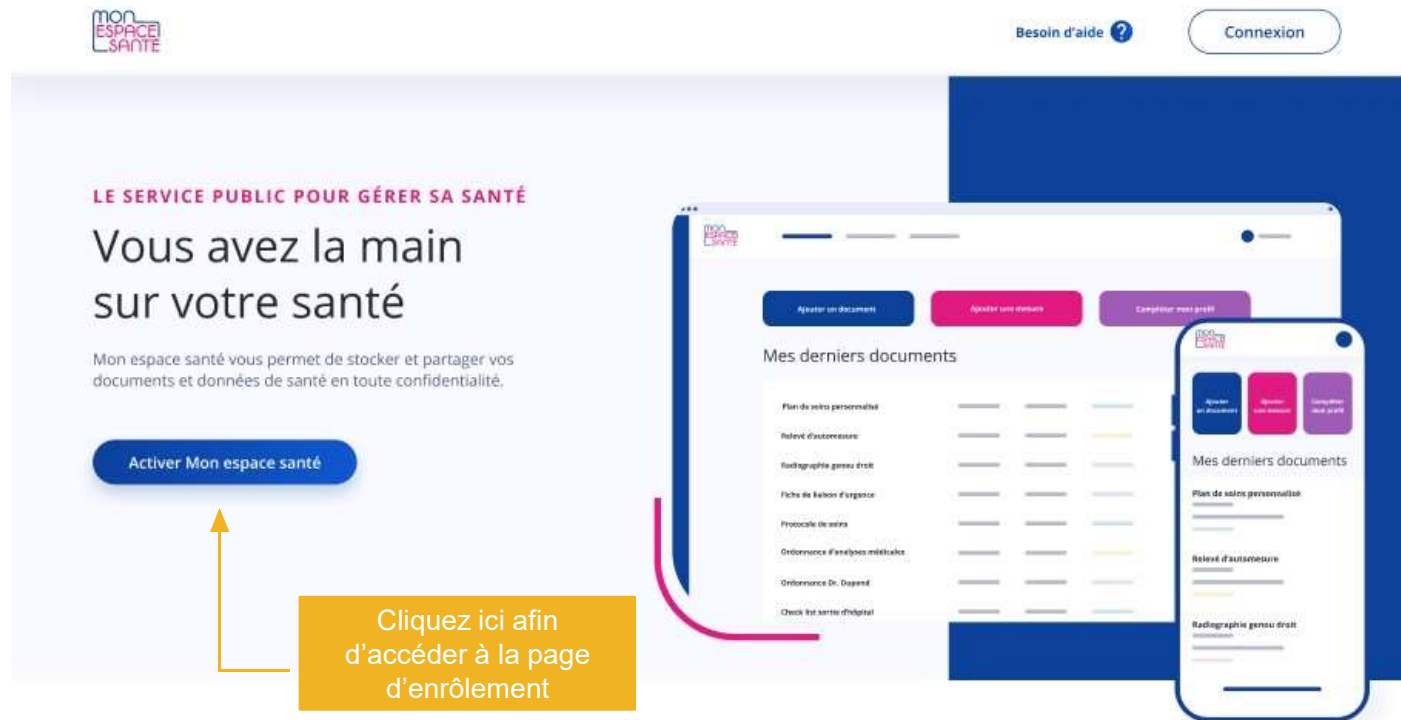
Les services socles comme outils de partage et d'échanges de données



Déployer dans tout l'écosystème
sanitaire et médico-social

- ❑ Les services socles visent à fluidifier les parcours entre établissements sanitaires et médico-sociaux, entre la ville et l'hôpital.
- ❑ Le Ségur numérique permet la mise en œuvre de 3 grands services et référentiels socles
 1. **L'Identité Nationale de Santé (INS)** est l'identité sanitaire et médico-sociale numérique officielle et unique de l'utilisateur, elle garantit sa bonne identification numérique.
 2. **Le Dossier Médical Partagé (DMP)** est un carnet de santé numérique qui sécurise le stockage des documents partagés entre professionnels et avec l'utilisateur. Il permet de fluidifier le parcours des personnes en partageant plus facilement les documents entre les professionnels et avec le résident.
 3. **La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)** permet aux professionnels d'échanger les données de santé et d'accompagnement entre eux et avec les résidents. Elle garantit la sécurité et la traçabilité des échanges, l'intégrité et l'inviolabilité des données.

Un enjeu majeur : la réussite de Mon espace santé



Mon espace santé est l'espace numérique de santé sécurisé qui permet à tous les Français de **reprendre la main sur leurs données de santé et médico-sociales** afin de mieux gérer leur parcours

Pour le secteur social et médicosocial : un enjeu majeur pour un secteur qui fait face à des défis spécifiques

La finalité est de faciliter la transformation du secteur médico social et social



- Faciliter la **coordination** des professionnels et **l'échange d'informations**
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer **l'accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie
- Améliorer la **connaissance des besoins**
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**

Pour répondre à cette finalité, le Ségur a pour objectif de généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur



- Généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé, interopérable** (DUI) et communicant, conforme aux exigences du numérique en santé **dans l'ensemble des ESSMS**, dans le respect des principes éthiques
- **Structurer l'offre des éditeurs** et **favoriser l'innovation**
- **Faire monter en compétences l'ensemble des acteurs**
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**.

*Faciliter la **transformation** du secteur au **bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels***

*Alimenter **Mon espace santé** des personnes accompagnées dans le secteur **social et médico-social***



630 M€ sur **5 ans**

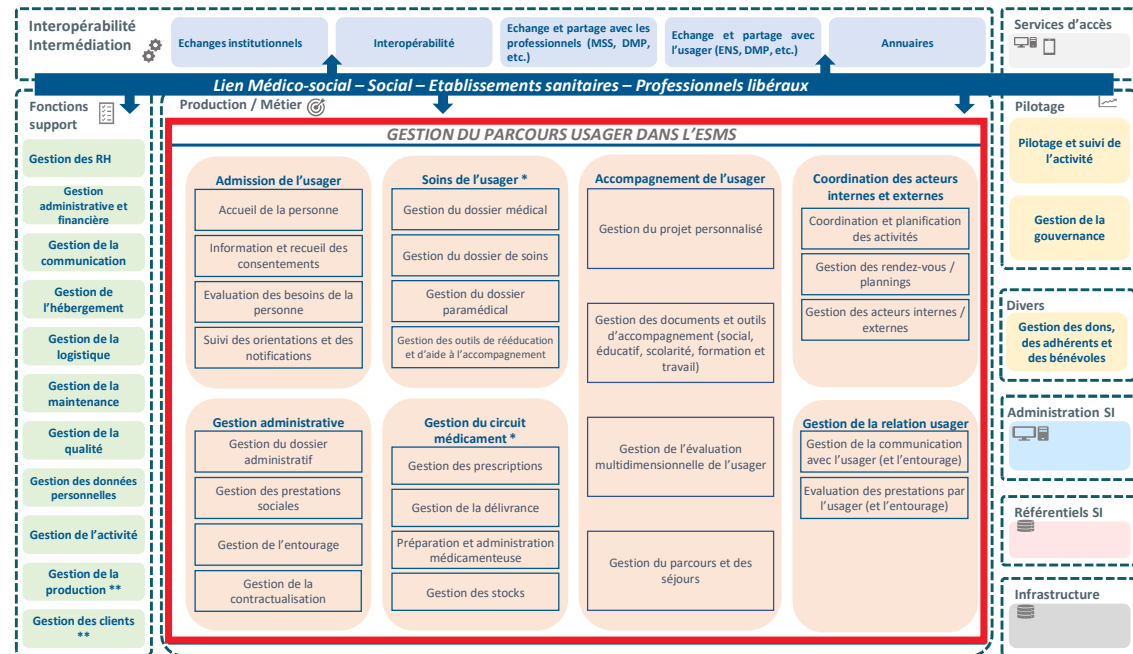
Périmètre fonctionnel : le dossier de l'usager informatisé



Pour le secteur social et médico-social, les financements Ségur Numérique ciblent l'acquisition ou la montée de version des logiciels de gestion de Dossiers Usagers Informatisés (DUI)...

Un **Dossier Usager Informatisé (DUI)**, est défini comme outil permettant la définition, la conduite et l'évaluation des prestations d'un établissement et service social ou médico-social. Il permet le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans personnalisés d'accompagnement.

Conformément à la **cartographie fonctionnelle ANAP**, les fonctions minimales d'un DUI intègrent les volets suivants :



(*) Soins et circuit du médicament : Foyer accolé à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (SSIAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scolaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer places médicalisées, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSO, SSAD, CAMSP, SAMSAH

(**) Insertion / Prise en charge et accompagnement : ESAT, ESAT hors les murs, EA, COTD, SACIP

Le dossier de l'utilisateur informatisé doit être interopérable

....conformes au Virage du numérique en santé permettant d'accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.

du **dossier médical partagé (DMP)** – avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, ouvert par défaut pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données;

de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens;

mon
ESPACE
SANTÉ

MS
Santé



du **Dossier Usager Informatisé (DUI)**
interopérable
et communicant;

Identité Nationale
de Santé
ins
Bien identifié-e,
bien soigné-e.



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance;

de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité avec leur **application mobile e-CPS**.

Deux leviers financiers complémentaires en phase de généralisation : ESMS numérique et SONS



Le programme **ESMS numérique** et le **dispositif SONS**, poursuivent de façon complémentaire un objectif commun : **déployer massivement les usages en matière d'échange et de partage des données de santé entre professionnels et avec les usagers.**

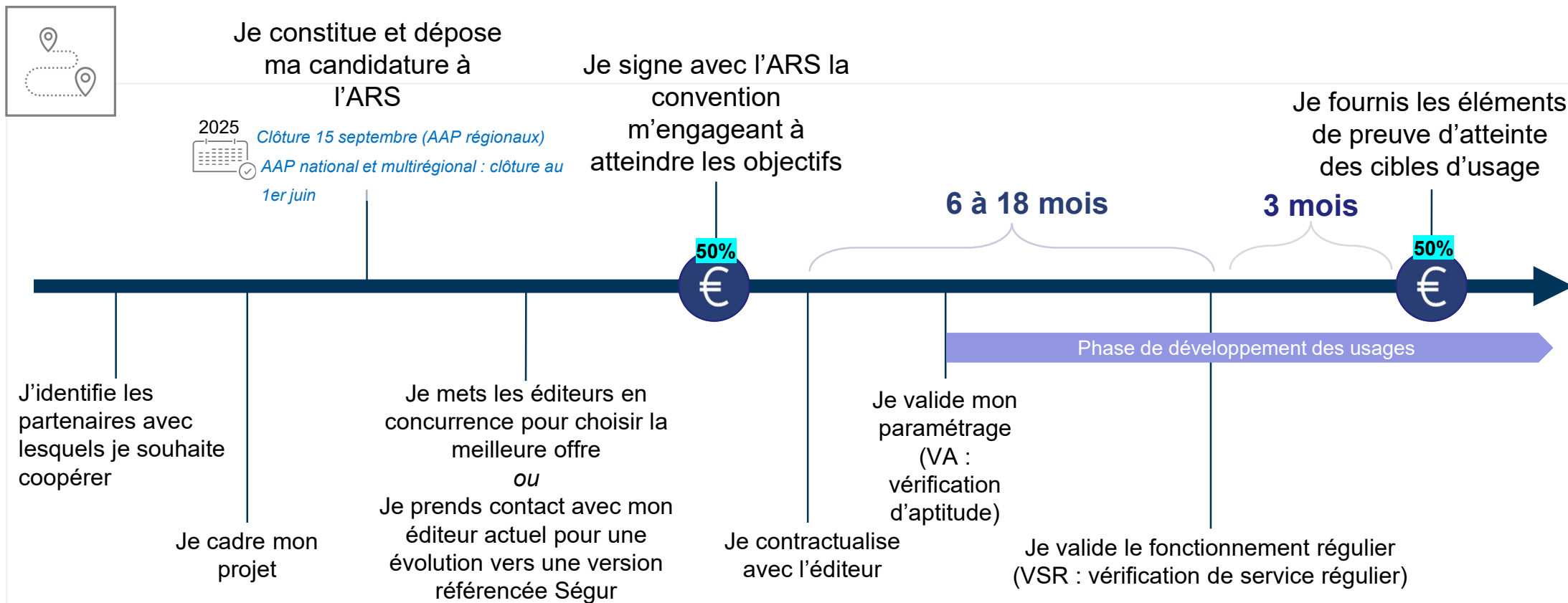
Volet acquisition, transformation et usages		Volet Mise en conformité du logiciel
		Système Ouvert Non Sélectif - SONS
POUR QUI ?	☐ Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF ☐ En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)	Tous les ESSMS des catégories FINESS 4100, 4300, 4400, 4500 et 4600 qui sont déjà équipés d'un DUI
POUR QUOI?	➤ Pour acquérir ou renouveler son logiciel DUI ➤ Pour financer le développement des usages des outils numériques et l'évolution des pratiques professionnelles grâce aux outils numériques ➤ Pour financer du matériel / infrastructures et/ou accompagnement à la conduite de projet pour les petites structures	Pour financer la montée de version des DUI dans les ESMS déjà équipés vers des logiciels référencés « Ségur » qui respectent les obligations en matière de sécurité, d'outils d'échanges de données de santé et intègrent l'alimentation de Mon Espace santé
COMMENT?	Dépôt des dossiers en ligne sur l'outil PAI numérique de la CNSA : • Pour un groupement de moins de 50 ESSMS ou si plus de 50 ESMS situés dans une seule région, le projet doit être déposé dans le cadre des appels à projets régionaux publiés par les ARS • A partir de 50 ESSMS situés dans plusieurs régions, le projet doit être déposé dans le cadre de l'appel à projet national	Pour pouvoir candidater au programme ESMS numérique dans le cadre d'une mise en conformité, les ESSMS doivent avoir installé leur version Ségur dans le cadre de la Vague 1 du programme SONS, ou doivent auto-financer celle-ci.

Synoptique des financements



Financements pour tout type de porteur de projet				
		Lever de financement		
			SONS	
Type de projet	Taille du regroupement	Usages	Equipement éditeur référencé Ségur	Editeur référencé Ségur
Acquisition d'une solution DUI	< 50 ESMS	7k€	14k€	Aucun financement
	> = 50 ESMS	2k€	3k€	
Evolution d'une solution DUI	< 50 ESMS	5k€	Aucun financement (voir SONS)	Financement par l'Etat de la version Ségur. Vague 1 clôturée
	> = 50 ESMS	2k€		

Financements additionnels spécifiques « ESMS numérique » possibles pour les OG de moins de 15 ESSMS et sur présentation de devis			
Equipements infra et matériel	Jusqu'à 10k€/ESMS	AMOA projet	Jusqu'à 100k€/porteur



A titre indicatif; la durée du projet doit être d'au plus 9 mois entre le début du projet et la fin du déploiement pour les projets n'impliquant pas de changement de logiciel et d'au plus 18 mois pour les acquisitions.

Focus sur les crédits ESMS numérique : échéancier des versements et cibles d'usages



50%

- Signature de la convention ARS/porteur
- Signature de la convention de partenariat (entre les ESMS du regroupement)

50%

Atteinte des cibles d'usages après la signature de la vérification de service régulier

Pour les cibles concernant les services socles MS Santé et DMP



Indicateur	Mode de calcul	Valeur cible
Taux d'utilisation de la MS Santé	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de messages envoyés via la MS Santé / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%
Taux d'utilisation du DMP	Sur le mois écoulé mesuré à chaque fin de mois (avec une période de 3 mois pour la première mesure) : (nombre de DMP alimentés avec au moins un document / nombre de personnes accompagnées pouvant bénéficier d'un projet d'accueil et d'accompagnement) x 100	70%



Pour les cibles d'utilisation du DUI



Indicateur	Valeur cible
Taux de dossiers actifs	90 %
Taux de dossiers actifs avec un projet personnalisé	90%
Taux de dossiers actifs ayant au moins un événement	90%

Spécificités de l'AAP 2025

L'instruction ministérielle n°DNS/DGCS/CNSA/2025/40 du 16 avril 2025 relative à la mise en œuvre de la phase de généralisation du programme « ESMS numérique » précise :

B. Les établissements et services d'Accueil, Hébergement, Insertion (AHI)

La solution retenue par le porteur devra être candidate au référencement Ségur au plus tard à la date de la signature de la convention entre l'ARS et le porteur.

C. Critères d'éligibilité pour les ESSMS ayant signé un bon de commande SONS

Les ESSMS ayant bénéficié ou bénéficiant d'une prestation Ségur dans le cadre du Système Ouvert et Non Sélectif (SONS) sont éligibles à un financement complémentaire à l'usage dans le cadre du programme « ESMS numérique » pour le même logiciel que celui concerné par le bon de commande SONS.

À partir de la date de validation (date de dépôt de la vérification d'aptitude au guichet de l'Agence de services de paiements - ASP) de la prestation Ségur et au plus tard le 17 avril 2025, les ESSMS ayant signé un bon de commande SONS ne pourront plus annuler ce bon de commande pour solliciter un financement ESMS numérique de type acquisition.

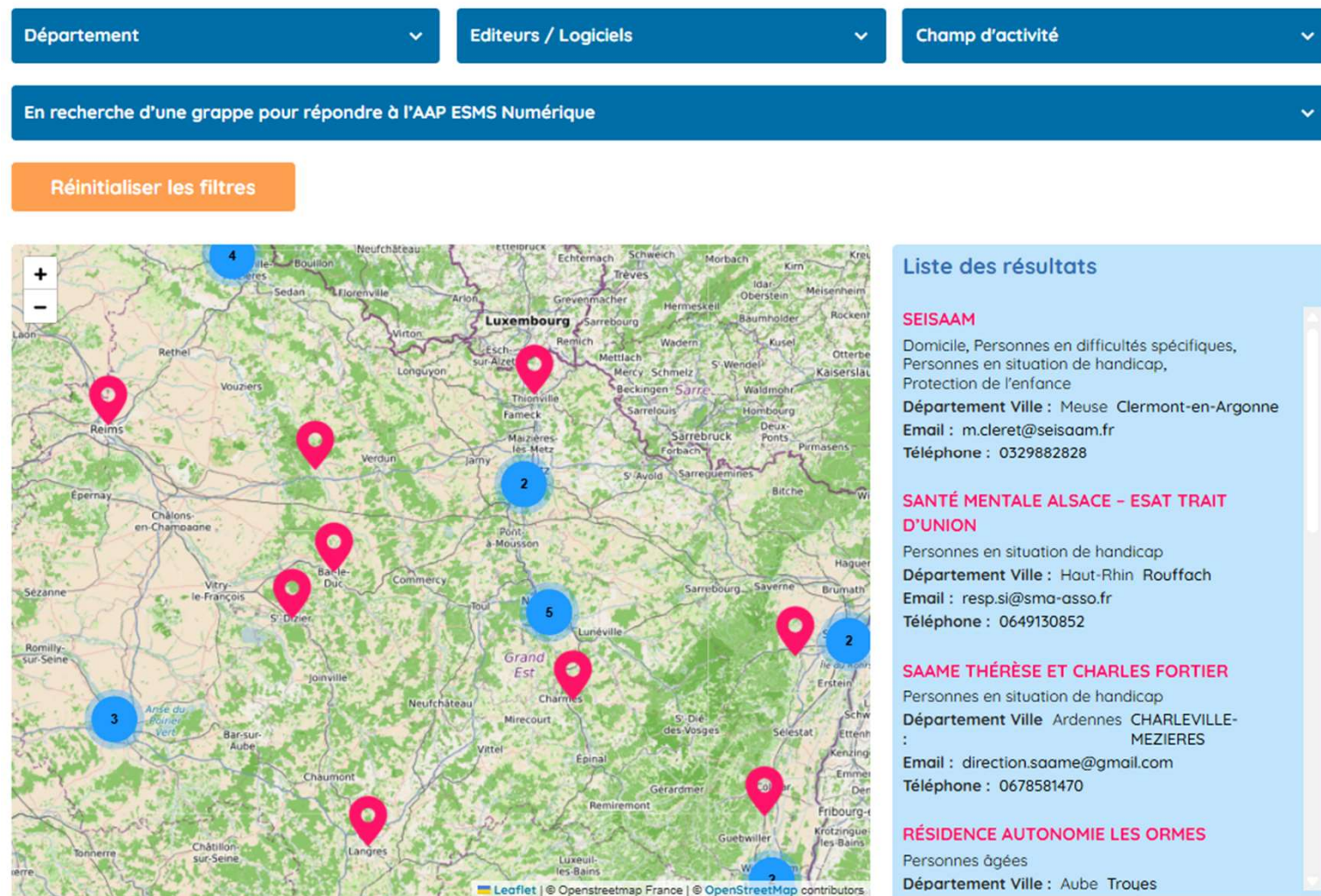
Cartographie du collectif SI Médico-Social Grand Est

Lancé le 1er décembre 2021, le Collectif SI MS Grand Est, accompagne les ESMS dans le déploiement du numérique. Il vise à soutenir les ESMS dans le déploiement du numérique. Notamment à travers différents projets dont la cartographie ci-contre :

L'objectif de cette [Cartographie](#) est de faciliter le regroupement des ESMS désirant répondre à l'Appel à Projets ESMS Numérique.

Elle est alimentée par les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) ayant répondu au [questionnaire](#) dédié.

Elle permet de recueillir des informations sur les établissements/Organismes Gestionnaires, le type de projet envisagé et la solution de Dossier Usager Informatisé identifiée ou existante.



Conclusion

L'Appel à projets 2025 représente la **dernière opportunité de bénéficier du programme ESMS numérique** et de ses avantages :

Modernisation
et Amélioration
des Services

Financement et
Accompagnement

Sécurisation des
Échanges

Amélioration de la
continuité du
parcours et des soins

Accompagnement
Méthodologique

Intégration à
Mon Espace
Santé

En s'équipant de solutions logicielles conformes aux exigences d'interopérabilité avec les systèmes d'information de santé, comme le Dossier Médical Partagé (DMP) et la messagerie sécurisée de santé, les ESSMS s'assurent de rester en lien avec leur écosystème de santé et social dans le cadre du parcours de leurs usagers.

Les équipes Pulsy et ARS Grand Est sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches de constitution de grappes, de candidature, et pour répondre à vos interrogations.

Chargées de mission













Ségolène BARD
Référente régionale en identito-vigilance
segolene.bard@pulsy.fr
06 16 23 74 00



Nassima BENAÏCHE
Chargée de mission ViaTrajectoire
viatrajectoire@pulsy.fr
06 46 75 89 85



Méta FADIGA
Chargée de mission ESMS numérique
meta.fadiga@pulsy.fr
06 16 54 16 28



Clara PIERROT
Coordinatrice des ambassadeurs Mon espace santé
contact.mes@pulsy.fr
06 34 67 08 74

Siège et agence de Nancy

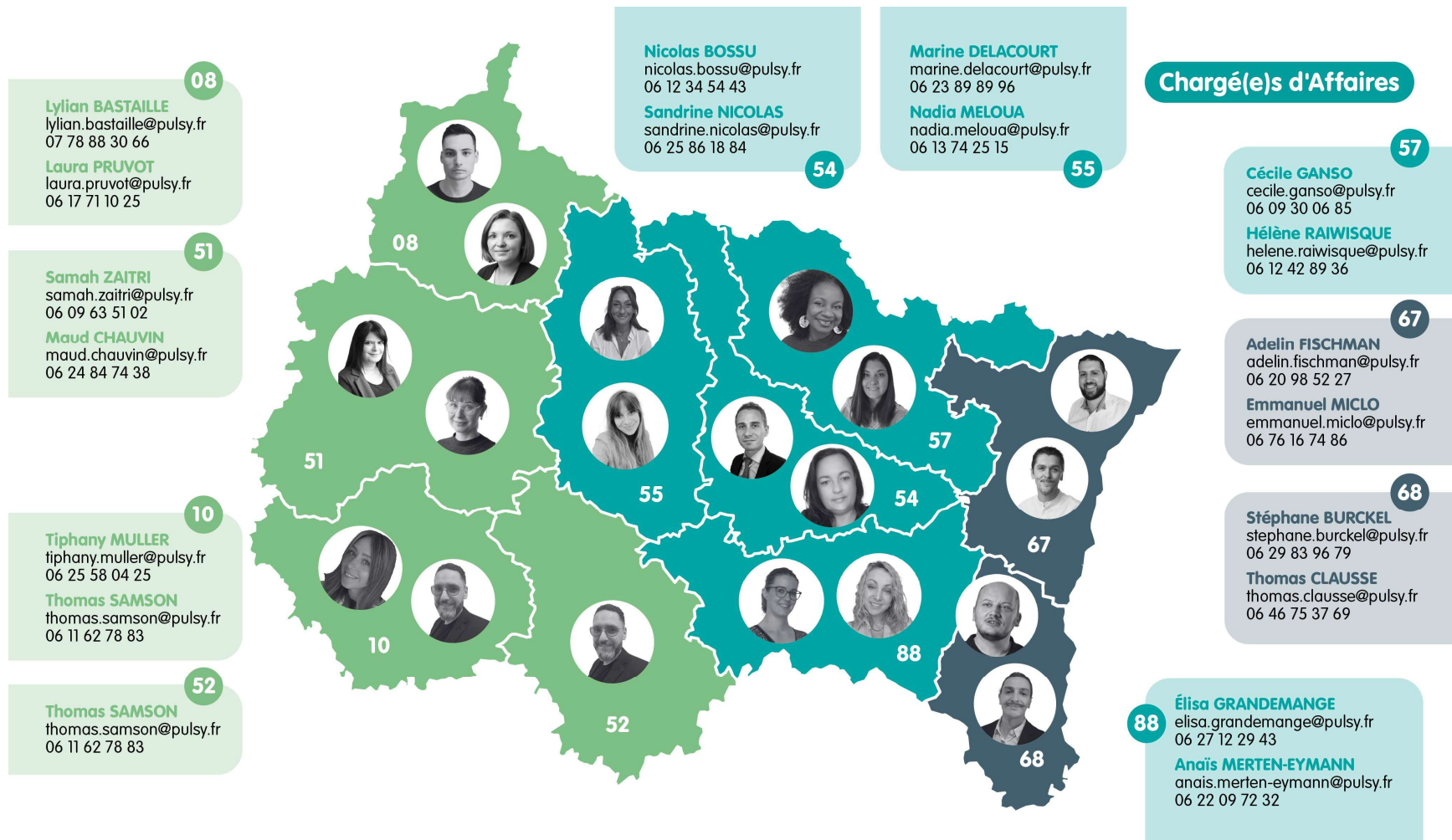
6 allée de Longchamp
Technopôle de Nancy-Brabois
54600 Villers-lès-Nancy

Agence de Reims

13 rue André Pingat
51100 Reims

Agence de Strasbourg

2 rue Adolphe Seyboth
67000 Strasbourg



Contacts



TERRITOIRE	ORGANISME	PRENOM - NOM	FONCTION	ADRESSE MAIL	TELEPHONE
GRAND EST	ARS GE	Marion CRAPOIX	Chargée de mission ESMS numérique	marion.crapoix@ars.sante.fr ars-grandest-esms-numerique@ars.sante.fr	06.13.30.49.53 / 03.88.76.79.22
8	ARS DT 08	Marion HERBINET	Chargée de Mission Sécur Numérique	marion.herbinet@ars.sante.fr	03.24.59.72.30 07.64.77.22.41
10	ARS DT 10	Antoine DECOURTET	Chargé de Mission Sécur Numérique	antoine.decourtet@ars.sante.fr	03.25.76.21.13 / 06.61.83.20.53
51	ARS DT 51	E. Laure PEDANOU	Chargée de Mission Sécur Numérique	enyonam.pedanou@ars.sante.fr	03.26.69.05.93 / 06.58.10.59.38
52	ARS DT 52	Laura MEHLINGER	Chargée de Mission Sécur Numérique	laura.mehlinger@ars.sante.fr	03.25.30.62.05 / 06.58.50.94.04
54	ARS DT 54	Nicolas JACQUOT	Chargé de Mission Sécur Numérique	nicolas.jacquot@ars.sante.fr	07.62.49.30.80
55	ARS DT 55	Arnaud DELAFONT	Chargé de Mission Sécur Numérique	arnaud.delafont@ars.sante.fr	03.29.76.84.54
57	ARS DT 57	Rathnah SUBRAMANIAM	Chargé de Mission Sécur Numérique	rathnah.subramaniam@ars.sante.fr	
67	ARS DT 67	Axel DESCHARLES	Chargé de Mission Sécur numérique	axel.descharles@ars.sante.fr	07.63.85.44.52 / 03.88.88.93.09
68	ARS DT 68	Eric HECKER	Chargé de Mission Sécur Numérique	eric.hecker@ars.sante.fr	06.60.39.61.64
88	ARS DT88	Anaïs MONCHATRE	Chargée de Mission Sécur Numérique	anais.monchatre@ars.sante.fr	06 99 99 31 19



En savoir plus

Le programme ESMS Numérique

<https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-esms-numerique>

SONS en détail

https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/GUIDE-SONS.pdf

Le référencement Ségur

<https://esante.gouv.fr/etablissement-du-medico-social>

Mener un projet de DUI

[Kit déploiement DUI en ESSMS](#)

Les services socles

[Référentiel INS](#)

[MSSanté](#)

[Pro Santé Connect](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

